

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 25038

présenté par  
M. Pueyo

-----

**ARTICLE 17**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement souhaite attirer l'attention du Gouvernement sur les dispositions spécifiques permettant aux militaires « *de s'ouvrir des droits sur leurs primes* » tel qu'indiqué dans l'exposé des motifs de la présente loi. Or comme le rappelle l'avis du Conseil supérieur de la fonction militaire sur le projet de loi, « *certaines militaires n'étant pas ou peu primés, la mise en place d'une règle de calcul assise sur l'ensemble de la carrière au lieu des 6 derniers mois engendrera inexorablement une baisse des pensions* ».

Il n'est donc pas souhaitable d'appliquer ce nouveau système aux militaires car ne bénéficiant pas des mesures qui pourraient leur être positives.